

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESÉANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-huit, le DIX NEUF DECEMBRE, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 13 Décembre 2018 et par affichage du 13 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 42	
procurations..... 14	
absents 5	
Suffrage exprimé ... 56	

Etaients présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**
- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montignion :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Annie GUIDEZ,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX (à partir du point 3),
Muriel SCOLAN, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
François HANET (à partir du rapport n°15), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET,
Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, François DETTON,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n°3 jusqu'au n°20), Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Gérard DELATTRE ; Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN ; Bertrand DUFOYER à Virginie FOURMOND ; Paul-Edouard BOUQUIN à Michelle HINGANT ; Philippe SUEUR à Julien BACHARD ; Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Luc-Eric KRIEF à François ROSE ; Michèle BERTHY à Luc STREHAIANO ; Muriel HOYAUX à Marie MOREELS ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jean-Claude LEVILAIN à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à partir du rapport n°20 ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWAZYK à Claude BARNIER ;

Absents : Frédéric BOURDIN, Agnès RAFAITIN-MARIN, Marc POIRAT, Fabienne PINEL, Thierry OLIVIER,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pierre GREGOIRE est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES**OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2 (PLHI 2) : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT**EXPOSE DES MOTIFS

Les dotations budgétaires affectées aux investissements lorsqu'elles concernent un ensemble cohérent de travaux à caractère pluriannuel, peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement qui peut être engagé par la collectivité. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'exercice.

Le PLHI prévoit l'attribution de subventions d'équipement aux bailleurs sociaux dont le versement peut s'étaler sur plusieurs années.

C'est pourquoi la création d'une autorisation de programme et de ses crédits de paiement en facilite la gestion.

Il a été créé une autorisation de programme de 500 000 € en 2017 et une autre en 2018.

Conformément aux délibérations adoptant le second Programme Local de l'Habitat Intercommunal et celles portant sur la mise en place d'un subventionnement communautaire pour le soutien à la production de logements sociaux ainsi que pour le soutien à la production de logements en accession sociale à la propriété

Il vous est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme du PLHI 2 à hauteur de 100 000 € en 2019.

La fiche autorisation de programme/crédits de paiement se présente ainsi :

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2

Autorisation de Programme : Crédits de paiement

programme n° 20190001

Plan de financement		Crédits de paiement prévisionnels		
		2019	2020	Total
Autorisation de programme 2019	100 000	100 000		100 000
				-

Ce dossier a été présenté en commission des finances et de l'administration générale du 11 décembre 2018

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_35 -DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

VU la délibération n°DL2015-12-16_7 de la CAVAM adoptant son second Programme Local de l'Habitat Intercommunal,

VU la délibération du conseil de communauté n° DL2016-06-28_12 en date du 28 juin 2016 portant sur la mise en place d'un subventionnement communautaire pour le soutien à la production de logements sociaux,

VU la délibération n° DL2016-06-28_13 du 28 juin 2016 portant sur la mise en place d'un subventionnement communautaire pour le soutien à la production de logements en accession sociale à la propriété,

CONSIDERANT que le suivi et la gestion de ce type de subventions s'inscrit parfaitement dans le cadre des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 11 décembre 2018,

Sur rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CREE** une autorisation de programme à hauteur de 100 000 € dans le cadre de la 3^{ème} année d'application du second Programme local de l'Habitat Intercommunal,
- **APPROUVE** ce plafond de l'autorisation de programme et les crédits de paiement exposés ci-avant.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 02/01/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_35
 -DE
 Date de télétransmission : 21/12/2018
 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Acte à classer

DL2018-12-19_35

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-12-21T16-26-18.00 (MI214473193)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20181219-DL2018-12-19_35-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2 (2) : Autorisation de programme / crédits de paiement

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : 35_Delib APCP PLHI 2.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/18 à 16:26

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 21/12/18 à 16:26

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 21/12/18 à 16:41